

Prix Jean-Louis-Lebel

Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA)

Banquet annuel de l'AJEFA. La Cité francophone
Edmonton (Alberta), le 1^{er} juin 2018

Edmund A. Aunger
Professeur émérite en sciences politiques

Madame la juge en chef de la Cour du banc de la Reine, distingués invités, chers amis.

Je suis très heureux d'être avec vous ce soir et très reconnaissant de l'honneur que vous m'accordez en me décernant le Prix Jean-Louis-Lebel pour l'avancement de la francophonie en Alberta.

Oui, j'ai toujours fait preuve de dévouement face à la francophonie, et je n'y renoncerais jamais. Mais, ce dévouement fait partie intégrante d'une passion plus grande pour le savoir et l'équité, les connaissances et le droit, la vérité et la justice.

Malheureusement, nous vivons aujourd'hui à l'ère de la « post-vérité », où « les faits objectifs ont moins d'influence sur la formation de l'opinion que l'appel aux émotions et aux croyances personnelles ».

Au cours de ma participation à la cause Caron — où, en tant que témoin expert pour le justiciable Gilles Caron, j'ai subi un contre-interrogatoire qui a duré neuf jours — j'ai pu constater à quel point la dominance des préjugés personnels relatifs aux faits objectifs nuit à notre système de justice, de même qu'à notre régime de démocratie constitutionnelle.

Par contre, j'ai également observé certaines personnes qui suscitaient mon admiration et inspiraient ma gratitude en raison de leur courage, leur intégrité et leur dévouement. Ce soir, je veux rendre hommage à ces personnes.

J'applaudis **monsieur Gilles Caron**, citoyen engagé qui a lutté sans relâche pour faire valoir nos droits linguistiques. En 2003, il a reçu un avis de contravention rédigé uniquement en anglais et il a décidé sans hésitation d'en contester la validité. Il était convaincu que dans un pays dit bilingue la *Traffic Safety Act* aurait dû être promulguée et en français et en anglais. Pendant plus de deux ans, monsieur Caron a dû endurer les tergiversations et les temporisations du ministère de la Justice avant d'obtenir enfin un procès en français — un procès décrit plus tard par le juge Wenden de la Cour provinciale comme « une parodie de procès » dont le contrecoup avait été de « miner l'intégrité du système judiciaire ».

J'applaudis **maître Rupert Boudais**, défenseur intrépide qui s'est donné corps et âme, jour et nuit, à ce procès « sans précédent », et cela, malgré un grave manque de

ressources et de financement. Il a participé à 89 jours d'audiences, dont la transcription remplissait 9 164 pages, et il s'est plongé dans 1 269 pièces justificatives totalisant 11 986 pages. Épuisé par ce travail surhumain, souvent fourni *pro bono*, maître Baudais devait, par la suite, abandonner la pratique du droit et sa carrière d'avocat.

J'applaudis **l'honorable Leo Wenden**, juge intègre siégeant à la Cour provinciale de l'Alberta qui a entendu la cause de Gilles Caron de manière impartiale et pondérée, ne retenant que les faits établis sur une preuve solide. Ainsi, après avoir rejeté à maints égards les idées reçues et les mythes traditionnels, il a reconnu que la future province de l'Alberta avait joui, de 1835 à 1870, d'un régime de bilinguisme officiel bien évolué et fort enraciné. Malade et mourant, monsieur le juge Wenden a instruit, avec courage et intégrité, un procès réputé le plus long dans l'histoire de la province.

J'applaudis **l'honorable Mary Moreau**, juge scrupuleuse siégeant à la Cour du banc de la Reine qui, en prévoyant la possibilité de sa participation à un appel, m'a systématiquement boudé pendant plusieurs années afin de rester visiblement à l'abri de toute influence indue. En 2009, à Edmonton, lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association des juristes d'expression française où je prononçais une conférence sur le statut constitutionnel de la langue française, elle s'est précipitée vers l'extérieur pour ne pas m'entendre. Et encore à Yellowknife, quand nous nous sommes retrouvés soudainement face à face sur le même trottoir, elle s'est retournée et a traversé la rue, sans dire un mot et sans attendre le feu vert.

Regrettablement, le ministère de la Justice demanderait que ni madame Moreau ni messieurs Belzil, Marceau, ou Ouellette ne soient désignés pour entendre en appel la cause Caron. C'est très dommage.

J'applaudis **l'honorable Rosalie Abella, l'honorable Suzanne Côté, et l'honorable Richard Wagner**, juges consciencieux siégeant à la Cour suprême du Canada qui, fidèles à leur devoir, ont rigoureusement évalué les éléments de preuve dans la cause Caron, et n'ont pas succombé à l'opportunisme politique. Ainsi, ils ont conclu que « l'Alberta a une obligation constitutionnelle d'édicter, d'imprimer et de publier ses lois et règlements en français et en anglais ». Et cela, parce que « correctement interprété, le compromis constitutionnel à la source de la promesse de respecter les 'droits acquis' vise le bilinguisme législatif ».

Cette conclusion s'appuyait explicitement sur mes recherches, et les trois juges dissidents m'ont cité onze fois. Par contre, six juges — la majorité — n'ont pas voulu examiner ces preuves — même pas pour les réfuter — et ont simplement déclaré que « les termes 'droits acquis' ou 'droits légaux' n'ont jamais servi à conférer des droits linguistiques ».

J'applaudis **madame Linda Duncan**, députée néo-démocrate d'Edmonton Strathcona, et **monsieur Deepak Obhrai**, député conservateur de Calgary Forest Lawn qui, seuls parmi

les députés albertains, ont appuyé le projet de loi C-203 voulant que les juges nommés à la Cour suprême du Canada « comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète ». Le procès de Gilles Caron s'est déroulé en français, le juge Wenden a rendu sa décision en français, les avocats représentant Caron ont plaidé en français et pourtant, certains juges siégeant à la Cour suprême du Canada ne comprenaient pas cette langue, et, par conséquent, ne pouvaient même pas saisir le sens de l'expression cruciale « droits acquis ».

J'applaudis **madame Elizabeth Sovis**, ma regrettée épouse, qui, du fait de son amour inconditionnel et indéfectible, m'a insufflé la vie, la joie et la paix. Orthophoniste attachée au Réseau provincial d'adaptation scolaire, elle se dévouait aux enfants francophones et au traitement des troubles de la parole, de la voix et du langage. Enseignante clinique employée à l'Université de l'Alberta, elle se livrait à la formation d'une nouvelle génération d'orthophonistes d'expression française.

Je dédie ce prix à Elizabeth.

Merci.